



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-huitième session
Rome, 8-9 décembre 1999

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE

POUR LE

**PROGRAMME DE PROMOTION DES ENTREPRISES PAYSANNES
ET DE COMMERCIALISATION**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Zambie	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME	4
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	13
H. Risques	14
I. Impact sur l'environnement	15
J. Aspects novateurs	15
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	15
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	16
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	17



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS IN ZAMBIA (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA ZAMBIE)	2
III. DYNAMIC LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE DYNAMIQUE)	3
IV. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	6
V. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	8
VI. FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS (ANALYSE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE)	11

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Kwacha zambien (ZMK)
1,00 USD	=	2 500 ZMK
1,00 ZMK	=	0,00044 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

CCP	Comité consultatif du programme
NORAD	Agence norvégienne de développement international
S&E	Suivi et évaluation
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

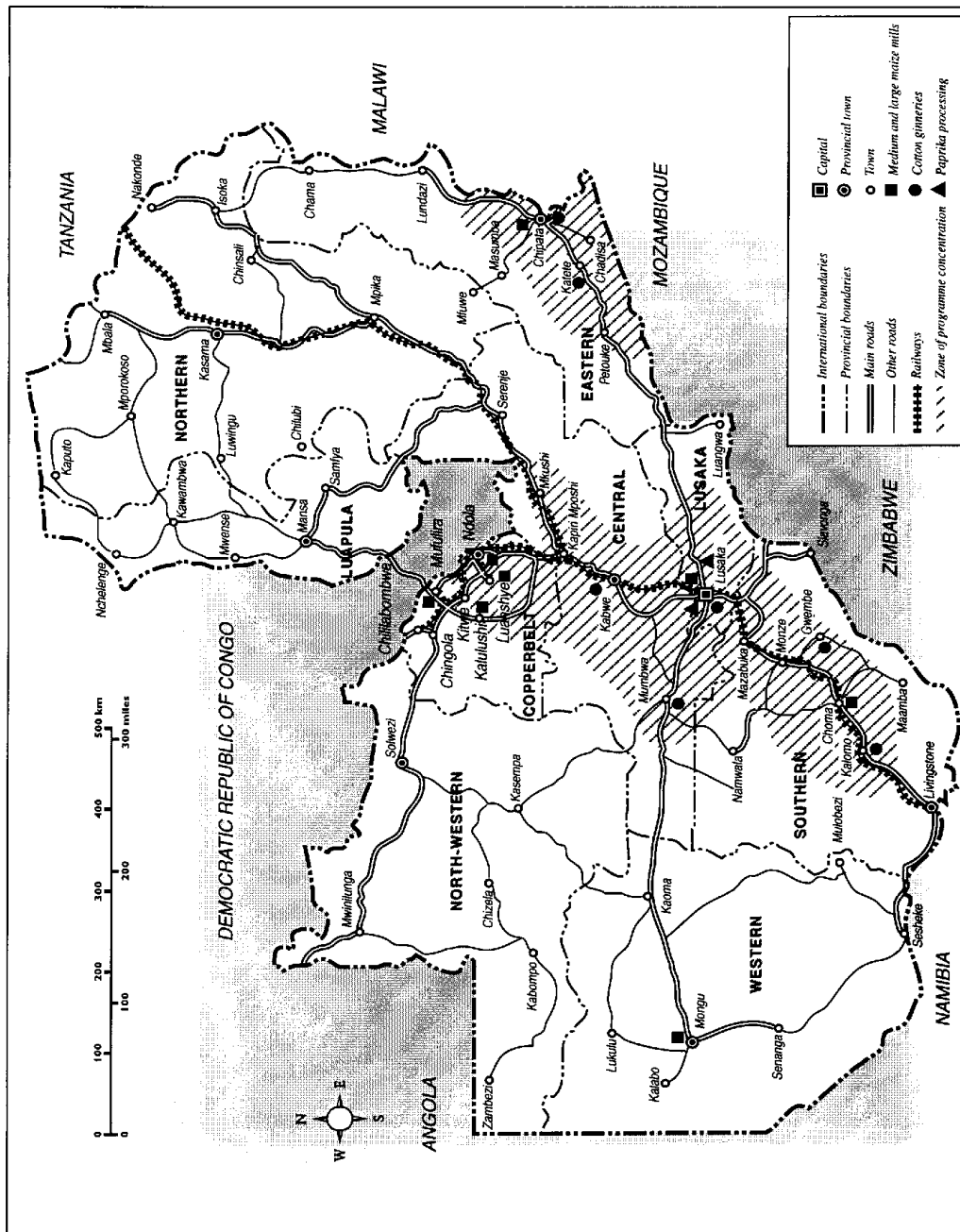
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET

REPUBLIC OF ZAMBIA
SMALLHOLDER ENTERPRISE AND MARKETING PROGRAMME
Map 1. Areas of programme concentration



Source: FIDA, Rapport d'évaluation prospective.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés..

RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE

PROGRAMME DE PROMOTION DES ENTREPRISES PAYSANNES ET DE COMMERCIALISATION

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROGRAMME:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République de Zambie
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches
COÛT TOTAL DU PROJET:	18,3 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	11,55 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,9 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.
COFINANCEUR:	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	1,6 million de USD
CONTRIBUTION EN NATURE:	800 000 USD provenant des ONG et des intermédiaires du marché
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Supervisé par le FIDA

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires ?

Les paysans vivant dans les sept zones focales et dans les dix zones radiales plus petites, qui forment la zone du programme, seront les bénéficiaires directs et indirects de toutes les activités. Sur une population totale estimée à quelque 300 000 ménages, la population cible en comptera à peu près 85 000. Un tiers d'entre eux environ, dont 20 000 à 25 000 ménages qui tireront directement profit des activités de constitution et de renforcement des groupes d'entreprises, devraient participer activement au programme. Un plus grand nombre, entre 50 000 et 60 000 ménages, en tireront des avantages indirects, principalement grâce à un meilleur accès tout au long de l'année.

Pourquoi sont-ils pauvres ?

En 1998, 82% de la population rurale zambienne était considérée comme pauvre, c'est-à-dire que son revenu était inférieur au seuil nécessaire pour couvrir les besoins de base du ménage, seuil établi pour le pays à l'équivalent de 0,63 USD par jour. On a constaté que l'accès insuffisant aux intrants et aux services, ainsi qu'aux transports, aux marchés et aux infrastructures sociales, et les politiques économiques inadéquates étaient les principaux facteurs de pauvreté. Les réformes économiques entreprises pour annuler les politiques interventionnistes insoutenables précédentes n'ont pas encore eu d'effet bénéfique sur les moyens de subsistance des ruraux pauvres et, à court terme, elles ont grevé le budget des ménages du fait de l'accroissement du coût des transports, du prix des intrants et des taux d'intérêt.

Que leur apportera le programme proposé ?

En dépit de leur relatif isolement, les pauvres sont en liaison avec les marchés de produits et d'intrants, et sont capables de s'adapter à leur évolution. Toutefois, leur manque de connaissances et leur inaptitude à agir efficacement en interaction avec le marché gênent leur intégration à l'économie de marché, de même que la gamme réduite des types de production possibles, l'éloignement et les difficultés d'accès. Les paysans tireront avantage de l'ensemble des mécanismes de liaison de marché que le programme appuiera dans le but: de faciliter la constitution et le renforcement de groupes d'entreprises paysannes, dotés des compétences et de la "masse critique" nécessaires pour travailler avec les intermédiaires du marché de manière rentable; d'améliorer matériellement l'accès aux marchés de produits et d'intrants moyennant la réfection du réseau routier; d'encourager la diversification de la production ainsi que la commercialisation des récoltes et des produits des autres entreprises; et de contribuer à créer un réseau plus efficace et plus compétitif de commerçants et de fournisseurs de services utiles aux paysans.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme ?

Les bénéficiaires participeront aux processus de planification et d'exécution afin que les interventions prennent bien en compte leurs intérêts et priorités. On créera au titre du programme des groupes clés de zones focales (GCZF), composés de représentants des groupements paysans, d'intermédiaires du marché et d'autres parties prenantes essentielles (hommes et femmes) qui s'emploieront à: a) travailler avec les agents d'exécution du programme pour choisir les domaines d'intervention; b) mettre en évidence les difficultés, les atouts et les priorités des paysans et des autres principales parties prenantes de la zone; c) étudier les possibilités de mener à bien les initiatives du programme; et d) préparer la stratégie concernant la zone focale et le programme d'activités. Tout au long de l'exécution, chaque groupe de travail jouera un rôle déterminant dans le suivi des résultats et de l'impact des activités du programme dans sa zone.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE
POUR
LE PROGRAMME DE PROMOTION DES ENTREPRISES PAYSANNES ET DE
COMMERCIALISATION

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République de Zambie d'un montant de 11,55 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,9 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Programme de promotion des entreprises paysannes et de commercialisation. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il est proposé que ce programme, dû à l'initiative du FIDA, soit directement supervisé par le Fonds du fait qu'il est orienté sur le développement de liens commerciaux qui entrent dans le cadre de la stratégie régionale du FIDA, et qu'il comporte des éléments novateurs consistant à confier une partie importante de l'exécution à des organisations non gouvernementales et à des sociétés de services.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA
STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La Zambie est un pays sans littoral d'une superficie d'environ 750 000 km², limité par l'Angola, le Botswana, le Mozambique, la Namibie, la R.D. du Congo, la Tanzanie, et le Zimbabwe. Elle compte au total quelque 9,5 millions d'habitants, et sa densité de population est faible dans l'ensemble, avec 12,7 personnes au km². La population est concentrée le long de ce que l'on appelle la "ligne de chemin de fer" (provinces méridionale, centrale, de Lusaka et de la "Copperbelt") et dans la province orientale, voisine. La Zambie est fortement urbanisée, environ 43% de sa population vivant dans des villes, grandes ou petites.

2. Jusque dans les années 70, l'économie était fortement tributaire de l'exploitation du cuivre. Pendant cette période, un régime interventionniste a suivi des politiques agricoles reposant sur des prix subventionnés, une fourniture centralisée d'intrants et de services, et la prédominance du secteur para-étatique dans le traitement, la commercialisation et la distribution agricoles. Les entreprises rurales et les réseaux commerciaux locaux n'ont pas pu se développer. Le gouvernement a commencé à réorienter ses politiques vers un système de marché en 1992, lorsqu'il s'est désengagé de la plupart des activités de production agricole et de fourniture d'intrants, et a levé les contrôles sur la commercialisation et sur les prix. Cependant, les interventions sporadiques du gouvernement sur les marchés des engrais et du maïs ont nui à l'efficacité du secteur privé, et les performances générales de l'économie ne se sont pas améliorées. Entre 1992 et 1996, le PIB total a reculé de 3,9% et le PIB par habitant de 13,5%. La Banque mondiale prévoit néanmoins que la Zambie a le potentiel nécessaire pour atteindre au cours des dix prochaines années un taux de croissance annuelle du PIB de 4 à 5%, l'agriculture étant le principal élément moteur. Ce secteur fait vivre environ la moitié de la population.

¹ Pour de plus amples renseignements, voir l'appendice I.



3. En Zambie, l'agriculture, principalement pluviale, est dominée par les petits exploitants², qui constituent environ les trois quarts des 900 000 ménages agricoles, soit quelque 650 000 ménages au total. Ils produisent 65% du maïs, 75% de l'arachide, 85% du sorgho, 95% du mil, 55% du tournesol et 95% du coton. D'après l'expérience acquise en Zambie, lorsque les petits paysans ont le savoir-faire requis en matière de production et accès aux marchés, ils s'adaptent rapidement. L'évolution la plus spectaculaire depuis la libéralisation des marchés a été l'apparition de dispositifs selon lesquels des planteurs artisanaux pratiquent une culture pour le compte d'une organisation qui fournit et finance les services et les intrants et achète les produits. Il existe aujourd'hui 150 000 planteurs artisanaux de coton. Parallèlement à cette évolution, un effectif croissant d'intermédiaires du marché, allant de petits commerçants villageois à de grandes sociétés exerçant leur activité à l'échelle nationale, commence à apparaître. L'accroissement du nombre d'intermédiaires et la concurrence devraient entraîner progressivement une baisse des prix des intrants, une progression des prix à la vente et une amélioration des services destinés aux paysans. Il reste cependant beaucoup à faire pour que le marché fonctionne de manière efficace.

4. La planification et l'administration de toutes les dépenses de l'État et de la plupart des donateurs dans le secteur de l'agriculture sont menées conformément au Programme d'investissement en faveur du secteur agricole, qui comprend: a) le Programme d'investissement public dans le secteur agricole, géré par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches; et b) d'autres mécanismes/dispositifs assurés principalement par le secteur privé ou qui lui sont destinés, gérés en dehors du ministère dans le cadre du forum consultatif du Programme d'investissement en faveur du secteur agricole. Ces mécanismes comprennent des représentants des pouvoirs publics, des donateurs, du secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations paysannes, responsables de la coordination lors de l'examen des questions transsectorielles. Un organisme associé a été mis en place conjointement à ces initiatives: le forum de l'agro-industrie, qui regroupe les principaux domaines d'intérêt de l'agro-industrie et joue le rôle à la fois d'un groupe de pression et d'un organe central permettant au gouvernement et aux donateurs de dialoguer avec le secteur privé.

B. Données d'expérience

5. Depuis 1982, le FIDA a financé six projets en Zambie, pour un montant total de 59 millions de USD. Les premiers projets, qui s'efforçaient d'atténuer les effets de l'économie planifiée sur les ruraux pauvres, sont maintenant achevés. Les trois projets approuvés depuis 1991 s'inscrivent pleinement dans le cadre du Programme d'investissement en faveur du secteur agricole. La phase II du Projet de développement régional de la province du Nord-Ouest met l'accent sur les besoins des paysans pratiquant une agriculture de subsistance et des groupes vulnérables. Le Programme de sécurité alimentaire des ménages dans la province méridionale vise à accroître la capacité d'adaptation à la sécheresse des familles souffrant d'insécurité alimentaire. Il s'agit de programmes régionaux à composantes multiples. La troisième intervention, le Programme d'irrigation et d'hydraulique paysannes, a pour objet d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en remettant en état des petites structures de stockage de l'eau et en diffusant des techniques d'irrigation simples. Ces projets, qui visent les ménages les plus vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, donnent des résultats; ils ont également fait face à des situations d'urgence imprévues, telles que maladies des plantes, sécheresse et pénuries de semences.

² L'expression "petit exploitant" s'applique à un agriculteur ayant un droit d'usage (mais pas de titre de propriété) sur 5 ha de terres dont il/elle cultive 3 ha au maximum, en n'utilisant généralement que la main-d'œuvre familiale, sans bœuf de trait ni équipement mécanisé. Les autres catégories sont celle des "cultivateurs émergents", qui possèdent normalement des titres de propriété sur 5 à 30 ha et sont au nombre d'environ 120 000, et celle des "agriculteurs commerciaux" au nombre de 26 000, qui possèdent d'ordinaire plus de 30 ha.



6. Les enseignements suivants ont été dégagés des interventions actuelles du FIDA en Zambie: a) les méthodes conventionnelles de recherche et de vulgarisation, moyennant la prestation de services par le secteur public, se sont avérées inefficaces, et il est nécessaire de mettre au point des solutions induites par les agriculteurs et de mieux intégrer les fonctions de recherche et de vulgarisation; b) les interventions dans le cadre des projets régionaux n'ont pas été suffisamment bien coordonnées pour assurer la complémentarité entre les diverses activités de soutien; c) l'exécution des projets a été généralement compromise par le taux de rotation élevé des agents de l'État, par les retards dans les achats et par l'insuffisance du financement de contrepartie; d) la supervision n'a pas toujours assuré l'encadrement nécessaire; et e) les processus et les objectifs des activités de constitution de groupes ont été mal compris, ce qui s'est traduit par un manque d'orientation précise et de cohésion. Il faut consacrer suffisamment de temps et de ressources pour que la mobilisation des groupes se fonde sur la cohésion et l'autonomie.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Zambie

Lutte contre la pauvreté

7. En 1998, 61% de la population du pays était considérée comme pauvre, c'est-à-dire que son revenu annuel était inférieur à 540 000 ZMK (230 USD), minimum nécessaire pour couvrir les besoins de base du ménage. La pauvreté est nettement plus répandue dans les campagnes que dans les zones urbaines: en 1998, 82% de la population rurale vivait au-dessous du seuil de pauvreté contre 41% dans les zones urbaines. Selon une étude précédente datant de 1996, il n'y avait que 6% de différence entre la province où le degré de pauvreté était le plus élevé et celle où il était le plus faible. Ramener la fréquence de la pauvreté des 61% actuels à 50% d'ici 2004 fait partie des objectifs d'action immédiats du gouvernement. Afin de définir les mesures à prendre pour atteindre cet objectif, il élabore actuellement un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté. Il est largement reconnu qu'il faut prendre des mesures pour accélérer le rythme auquel les pauvres tirent profit des avantages découlant de la croissance globale. Des mesures sont également nécessaires pour encourager la démarginalisation économique des ruraux pauvres en améliorant la productivité des paysans, ce qui consiste principalement à faciliter leur interaction avec les investissements et les activités du secteur privé en organisant et en développant les marchés de manière efficace. Par ailleurs, il est reconnu que, dans les zones marginales à faible potentiel, la croissance rapide et générale essentielle à la réduction de la pauvreté doit être complétée par des initiatives directes prises à cette même fin par le secteur public, notamment les types d'activités de soutien aux paysans appuyées par le FIDA dans le cadre du Programme d'investissement en faveur du secteur agricole.

Politique de lutte contre la pauvreté du FIDA

8. La stratégie actuelle du FIDA en Zambie repose sur la considération suivante: dans le contexte économique du moment, qui résulte du processus de libéralisation du marché engagé en 1992, le fait de continuer à mettre exclusivement l'accent sur la production de subsistance (en dehors des engagements pris au titre du Programme d'investissement dans le secteur agricole de la Zambie) empêchera le secteur agricole d'atteindre des niveaux de croissance qui pourraient avoir un impact sur la pauvreté, et de dégager les ressources nécessaires pour soutenir le développement de services économiques et sociaux à l'intention des paysans. La croissance agricole future sera induite par le marché, le secteur privé étant l'élément moteur. Il existe déjà des possibilités pour les paysans de contribuer à la croissance agricole et d'en tirer profit, et elles se développeront à mesure que la libéralisation permettra le libre jeu des forces du marché. L'intérêt suscité par le marché chez les paysans et les avantages qu'ils tireront des opportunités créées par le processus de libéralisation les conduiront à cultiver un éventail plus large de produits et à diversifier leurs systèmes de production agricole.



9. Sur le plan stratégique, le principal créneau du FIDA consistera à élaborer des mécanismes qui permettront aux pauvres de tirer profit des possibilités offertes par la commercialisation de la production agricole paysanne, en encourageant les petits exploitants à établir des liens avec les marchés pour les cultures qui leur assurent un avantage comparatif et en optimisant les conditions des engagements qu'ils passent avec le secteur privé. Le rôle du FIDA est de réunir les divers acteurs - secteur privé, paysans et secteur public - dans le cadre d'un partenariat assurant des profits équitables aux petits exploitants. Les interventions devraient toujours cibler les paysans et comprendre un ensemble d'activités permettant aussi bien aux petits exploitants ayant un potentiel plus élevé (mais qui sont tout de même pauvres) qu'aux agriculteurs défavorisés, dépourvus de biens, d'y participer et d'en tirer avantage. Une stratégie de commercialisation sensible à la pauvreté favorisera simultanément la promotion de créneaux pour les paysans et la remise en état de routes de desserte afin d'élargir leur rayon d'action, en utilisant des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre de manière à injecter de l'argent liquide dans l'économie locale, tout en facilitant le processus de capitalisation des agriculteurs démunis. La mise en place de dispositifs d'épargne et de crédit apportera un appui supplémentaire à ce processus de capitalisation rurale.

Raison d'être du programme

10. Les paysans sont essentiellement concernés par leur propre sécurité alimentaire, leur objectif le plus important étant peut-être d'augmenter la production céréalière de subsistance. Cependant, accroître uniquement la production de subsistance ne peut résoudre le problème de la pauvreté. Premièrement, cet accroissement est subordonné à l'utilisation d'intrants achetés, possible uniquement si l'agriculteur dispose d'argent liquide. Deuxièmement, le plafond du revenu pouvant être tiré de la seule production de subsistance reste largement inférieur au seuil de pauvreté. Faute de marchés fonctionnant convenablement, les paysans n'ont guère d'autre choix que de pratiquer une agriculture de subsistance nécessitant peu d'intrants: ils sont enfermés dans le cercle vicieux du faible revenu et de l'insécurité alimentaire. La tâche qui s'impose consiste donc à offrir de nouvelles possibilités de mener à bien la production et la commercialisation de cultures à haute valeur marchande, afin que les paysans aient les moyens d'acheter les intrants nécessaires à l'amélioration de la production vivrière, et que le cycle de la pauvreté soit ainsi brisé. S'agissant de l'agriculture paysanne, l'objectif est de créer un contexte dans lequel les petits exploitants se comportent comme des entrepreneurs qui ont accès au crédit pour leurs investissements et leur fonds de roulement, achètent les intrants appropriés à des fournisseurs mis en concurrence, font appel à des services de vulgarisation efficaces pour produire les cultures qu'ils ont choisies, et vendent leurs produits à des acheteurs se faisant eux aussi concurrence. Cependant, l'interaction d'un ensemble complexe de facteurs politiques, institutionnels et économiques fait que la plupart des paysans zambiens ne bénéficieront d'un contexte politique et économique optimal que dans un avenir lointain. Le programme facilitera ce processus en offrant aux paysans de nouvelles possibilités de participer à l'économie monétaire et en contribuant au bon fonctionnement des liaisons actuelles, la priorité étant donnée aux interventions qui contribuent à réduire les frais de transaction élevés pesant sur les profits tirés par les petits exploitants et les intermédiaires du marché.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

11. **Zone du programme.** Le programme aura une portée nationale, mais il appuiera des interventions implantées dans certaines aires appelées "zones focales" présentant un avantage comparatif en matière de production agricole et permettant l'application efficace de mécanismes de liaison de marché. Ces zones ne seront pas définies par des frontières administratives, mais elles répondront plutôt aux critères suivants, appliqués dans le cadre d'un processus interactif: a) concentration d'activités économiques et de commerce/traitement; b) concentration de paysans produisant ou susceptibles de produire des excédents commercialisables; et c) accessibilité. Les zones



focales devraient être principalement situées dans les provinces le long de la “ligne de chemin de fer” (méridionale, centrale et de Lusaka), mais elles pourraient comprendre également certaines régions de la province orientale et des petits secteurs des provinces voisines, telles que celle de la “Copperbelt”, caractérisés par une concentration de populations et d’activités agricoles et commerciales. Chaque zone focale compte de 30 000 à 50 000 ménages ruraux et couvre en partie deux à trois districts, selon leur taille et leur densité de population. Le programme interviendra également pour renforcer les liaisons de marché dans des zones radiales plus petites de production/commercialisation agricoles situées dans les régions plus reculées du pays. La taille de ces zones radiales sera variable, mais nettement plus petite que celle des zones focales. Elles pourraient compter de 2000 à 5000 ménages ruraux.

12. **Groupe cible.** Le principal groupe cible du programme est constitué par les petits exploitants, qui seront les bénéficiaires directs et indirects de toutes les activités. La pauvreté étant omniprésente dans la campagne zambienne, les membres du groupe cible seront classés parmi les pauvres³; la plupart seraient même considérés comme extrêmement pauvres selon les normes internationales. La fréquence de l’extrême pauvreté et le pourcentage de pauvres sont plus élevés dans les régions isolées moins peuplées, mais, en chiffres absolus, ce sont les provinces les plus peuplées qui en comptent de loin le plus grand nombre. Plus de la moitié des ménages classés parmi les pauvres à l’échelon national vivent dans les zones de concentration visées par le programme.

13. Dans les zones focales, le ciblage fera partie intégrante du processus de planification. Les réunions générales interactives consacrées à l’élaboration de la stratégie seront suivies par des réunions de travail plus intensives dans des communautés représentatives afin de déterminer les priorités des différents groupes d’intérêt, dont les femmes, les jeunes et les autres couches de la population qui n’ont pas souvent suffisamment voix au chapitre. On utilisera les techniques d’évaluation participative en milieu rural et d’évaluation accélérée des projets ruraux, ainsi que d’autres moyens qualitatifs visant à favoriser la participation active du groupe cible à la définition des possibilités et des besoins. Leur objet sera d’assurer que le “menu” mis au point pour une zone focale particulière répond pleinement aux besoins du groupe cible, que la participation des plus démunis au sein d’une communauté est encouragée, et qu’aucun obstacle n’empêche les membres des groupes d’intervenir. La participation et l’impact des activités sur les groupes vulnérables feront l’objet d’un suivi, et les deux examens du programme comprendront une évaluation de la participation des bénéficiaires et des effets des activités sur les différentes couches de la population rurale.

B. Objectifs et portée

14. **Objectifs du programme.** Le programme a pour objectif principal d’améliorer l’accès des paysans aux marchés de produits et d’intrants, le but étant dans l’ensemble d’accroître leur revenu et leur sécurité alimentaire. Pour ce faire, cinq objectifs intermédiaires seront fixés: a) faciliter la constitution et le renforcement de groupes d’entreprises paysannes et développer la capacité des institutions locales d’exécuter ces activités; b) améliorer matériellement l’accès aux marchés de produits et d’intrants conjointement avec les initiatives de liaison de marché; c) faciliter la mise en place d’un réseau efficace, concurrentiel et rentable d’entreprises de commerce/agro-industrielles au service des paysans; d) encourager la diversification de la production et la commercialisation des récoltes et des produits des entreprises paysannes; et e) renforcer le cadre directeur, législatif et institutionnel afin d’améliorer les liens entre les paysans et les marchés.

C. Composantes

15. S’agissant des investissements, le programme est divisé en trois composantes: a) l’appui au développement des groupes d’entreprises paysannes; b) le développement des liaisons de marché; et c) l’appui en matière de politiques, de législation et d’institutions.

³ Dont le revenu annuel ne dépasse pas 540 000 ZMK, équivalant à 0,63 USD par jour.

Appui au développement des groupes d'entreprises paysannes

16. Le programme mettra 4,2 millions de USD à disposition pour renforcer la capacité des petits exploitants de participer aux marchés de produits et d'intrants. Un appui sera fourni pour constituer et former des groupes d'entreprises paysannes et pour développer la capacité des ONG locales de mener les activités relatives au développement de ces groupes. Le calendrier et le montant des allocations de ressources du programme en faveur de la constitution de groupes ou de leur renforcement seront établis en étroite coordination avec l'initiative "Appui au renforcement des capacités des associations paysannes en Zambie", financée par l'Agence norvégienne de développement international (NORAD). Le nombre d'associations et de groupes d'entreprises sera fonction du processus de planification et d'établissement des priorités, et de la situation particulière de chaque zone focale ou radiale. Il est cependant prévu qu'environ 1 200 groupes, comptant au total 20 000 à 30 000 ménages, seront constitués ou renforcés pendant les sept ans d'exécution du programme.

Développement des liaisons de marché

17. On financera au titre de cette composante des activités destinées à améliorer la liaison entre paysans et intermédiaires du marché. Toutes les interventions, qui seront financées par un fonds d'un montant de 8,8 millions de USD, relèvent des trois catégories suivantes: a) amélioration des routes d'accès; b) appui aux paysans - intermédiaires du marché; et c) appui à la diversification des marchés. L'importance donnée à une activité sera fonction des besoins et des priorités telles qu'elles sont exprimées dans les zones focales, et des résultats enregistrés dans son exécution à ce jour.

18. Les coûts de l'amélioration des routes d'accès ont été établis sur la base des réalisations suivantes: remise en état complète d'environ 185 km de routes d'accès primaire, rechargement partiel sur 475 autres km et maintenance périodique de 510 km, toutes activités menées selon des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre; formation d'environ dix petits entrepreneurs de travaux routiers locaux.

19. L'appui aux paysans - intermédiaires du marché comprend les éléments suivants:

- Projet de crédit rural garanti par les stocks, consistant à: permettre aux associations de paysans et de petits commerçants de bénéficier de prêts accordés par une banque commerciale en échange du récépissé de dépôt de produits agricoles dans des entrepôts accrédités, gérés par le secteur privé.
- Appui aux agents ruraux de fourniture d'intrants, consistant à: aider un réseau de négociants ruraux à emmagasiner et vendre certains intrants agricoles indispensables aux paysans, en leur accordant des garanties sur stocks leur permettant d'acheter de plus grandes quantités de biens essentiels et donc de bénéficier de remises pour volume important.
- Dispositif de liaisons de marché axé sur les femmes, consistant à: mettre au point des initiatives pilotes visant à établir des liens entre les intermédiaires du marché et les associations et groupements féminins afin de contribuer à intégrer des investissements auxquels les femmes donnent la priorité et pour lesquels elles sont à même de faire face aux contraintes.
- Formation d'intermédiaires du marché, consistant à: former des petits commerçants et d'autres petits intermédiaires du marché notamment en matière de stockage adéquat des produits chimiques à usage agricole et des récoltes, de gestion et de comptabilité des petites entreprises, ainsi que d'interaction avec les paysans et les entreprises de commerce plus importantes.



- Rencontres entre paysans et intermédiaires du marché, consistant à: réunir des groupements paysans et des intermédiaires du marché qui examineront les problèmes communs limitant l'efficacité de la commercialisation des intrants et des produits agricoles.
- Appui technique aux agro-industries et aux entreprises de commerce, consistant à: aider les agro-industries et les entreprises de commerce à identifier les créneaux, améliorer la manutention après récolte, élargir la gamme des services offerts aux paysans et étendre leur rayon d'action à des zones auparavant mal desservies.
- Code déontologique/pratiques les plus performantes, consistant à: appuyer la préparation d'un code déontologique à l'intention des principaux intermédiaires du marché travaillant avec les paysans.
- Aide à la privatisation des actifs agricoles de l'État, consistant à: appuyer la privatisation d'actifs de l'État, dont on estime qu'ils sont susceptibles de comporter des avantages pour les paysans.

20. L'appui à la diversification des marchés comprendra les trois activités interdépendantes suivantes:

- Initiative nationale de diversification des marchés, consistant à: préparer des études sur les systèmes de commercialisation concernant des cultures et d'autres entreprises nouvelles et prometteuses en vue d'étudier au préalable les créneaux; mener une analyse des facteurs négatifs, préparer du matériel et des manuels de vulgarisation/formation, et assurer la liaison entre acheteurs et producteurs. L'exécution se fera en coordination avec le projet du Centre zambien de formation aux agro-industries (ZATAC), financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), projet susceptible d'appuyer des initiatives complémentaires.
- Appui à la diversification des marchés des zones focales, consistant à: organiser des ateliers et d'autres rencontres, réunissant des paysans et des acheteurs/intermédiaires du marché potentiels; repérer les cultures et les autres entreprises prometteuses dans chaque zone focale; et examiner les possibilités qui se sont dégagées de l'initiative nationale de diversification des liaisons de marché.
- Recherche sous contrat consistant à: financer des contrats passés entre associations/groupes d'entreprises et institutions de recherche; mener des activités de recherche portant sur les cultures et les autres entreprises possibles, mises en évidence grâce aux deux activités ci-dessus, entre autres, et dont il est reconnu qu'elles offrent de vastes possibilités aux paysans.

Appui organisationnel, juridique et institutionnel

21. Le programme apportera 4,6 millions de USD pour créer un contexte d'action des pouvoirs publics plus favorable à la liaison entre les paysans et les marchés, pour préparer et diffuser des informations sur le marché et pour mettre en place les moyens de gestion du programme.

- Appui organisationnel et juridique pour faciliter les études, les analyses et les débats sur les grandes orientations, avec la participation active des intéressés (paysans, commerçants, sociétés agro-industrielles), et pour mettre au point une législation appropriée.



- Assistance pour les questions techniques et la gestion afin d'appuyer dans le cadre de l'exécution du programme: a) les districts compris dans chaque zone focale pour la planification, la supervision et l'attestation de bonne fin des travaux routiers; b) la production de rapports, de communiqués, de bulletins et d'émissions radiophoniques sur les marchés; c) la formation des responsables des groupements paysans et des stagiaires participant aux programmes de vulgarisation en matière de commercialisation; et d) le recrutement du personnel d'assistance spécialisé, engagé pour une période de brève durée, nécessaire pour la gestion et la conduite du programme.
- Gestion du programme: création d'un bureau de coordination, qui administrera le programme de manière professionnelle, en associant une gestion rationnelle des finances, des contrats et des achats, ainsi que des moyens solides de planification et de suivi, à la capacité de coordonner efficacement les différentes parties prenantes.

D. Coûts et financement

22. **Coût du programme.** Les coûts totaux du programme sont estimés à 18,3 millions de USD, le coût de base étant de 17,6 millions de USD. La part des devises, qui s'élève à 4,6 millions de USD soit 26% du coût total de base, est faible en raison principalement du nombre limité de spécialistes internationaux et d'achats sur le marché international.

23. Les ressources nécessaires à la composante appui au développement des groupes d'entreprises paysannes seront prélevées sur un fonds unique, le fonds de développement des groupes d'entreprises paysannes, suffisamment souple pour permettre à la direction du programme de répartir l'allocation entre les deux sous-composantes, en fonction des demandes effectives émanant des zones focales/radiales. De même, un autre fonds, le fonds des liaisons de marché, facilitera l'affectation des ressources aux trois sous-composantes d'investissement de la composante développement des liaisons de marché. La part des investissements du programme qui sera décaissée par l'intermédiaire de ces deux fonds (74%) bénéficiera entièrement, directement ou indirectement, aux paysans. Une autre tranche de 12% sera destinée au développement du cadre directeur/législatif et à l'appui technique/institutionnel, et les 14% restants serviront à la gestion du programme.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Appui au développement des groupes d'entreprises paysannes					
1. Constitution/renforcement des groupes d'entreprises paysannes	3 510	394	3 904	10	22
2. Renforcement de capacité des ONG locales	176	131	307	43	2
Total partiel	3 686	525	4 211	12	24
B. Développement des liaisons de marché					
1. Amélioration des routes d'accès	3 507	1 400	4 907	29	28
2. Appui aux intermédiaires du marché paysan	1 848	906	2 754	33	16
3. Appui à la diversification du marché	914	256	1 170	22	7
Total partiel	6 269	2 561	8 831	29	50
C. Appui organisationnel, juridique et institutionnel					
1. Appui organisationnel et juridique	305	99	405	25	2
2. Appui technique/gestionnaire pour l'exécution du programme	1 209	467	1 676	28	10
3. Gestion du programme	1 625	889	2 514	35	14
Total partiel	3 139	1 455	4 594	32	26
Total des coûts de base	13 094	4 541	17 636	26	100
Provision pour aléas d'exécution	115	88	203	43	1
Provision pour aléas financiers	59	454	513	89	3
Total des coûts du programme	13 268	5 083	18 352	28	104

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

24. **Plan de financement.** Sur les 18,3 millions de USD, la contribution du FIDA s'élève à 15,9 millions de USD. La contribution du gouvernement, exclusivement sous forme de droits et de taxes, se monte à 1,6 million de USD, soit 8,6%. Les taxes seront payables en espèces ou, lorsque les exemptions sont effectives, elles seront désignées comme taxes sacrifiées et enregistrées comme telles. Les droits équivalent à une perte de recettes publiques. Les contributions en nature provenant des ONG internationales et des intermédiaires du marché s'élèveront à 800 000 USD, soit 4,6%. Le plan de financement du programme figure au tableau 2.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a

(en milliers de USD)

	FIDA		ONG et intermédiaires du marché		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Appui au développement des groupes d'entreprises paysannes											
1. Constitution/renforcement des groupes d'entreprises paysannes	3 465	87,7	485	12,3	-0	-0,0	3 950	21,5	440	3 510	-
2. Renforcement de capacité des ONG locales	277	85,1	-	-	48	14,9	325	1,8	147	130	48
Total partiel	3 742	87,5	485	11,3	48	1,1	4 275	23,3	586	3 640	48
B. Développement des liaisons de marché											
1. Amélioration des routes d'accès	4 353	85,5	-	-	741	14,5	5 094	27,8	1 559	2 794	741
2. Appui aux intermédiaires du marché paysan	2 223	76,5	315	10,8	369	12,7	2 907	15,8	1 009	1 528	369
3. Appui à la diversification du marché	1 030	85,7	36	3,0	135	11,3	1 202	6,5	283	783	135
Total partiel	7 606	82,7	351	3,8	1 245	13,5	9 202	50,1	2 852	5 105	1 245
C. Appui organisationnel, juridique et institutionnel											
1. Appui organisationnel et juridique	395	96,1	-	-	16	3,9	411	2,2	105	290	16
2. Appui technique/gestionnaire pour l'exécution du programme	1 657	93,5	-	-	115	6,5	1 772	9,7	530	1 127	115
3. Gestion du programme	2 538	94,3	-	-	154	5,7	2 692	14,7	1 010	1 528	154
Total partiel	4 590	94,2	-	-	285	5,8	4 875	26,6	1 645	2 944	285
Total des coûts du programme	15 937	86,8	836	4,6	1 579	8,6	18 352	100,0	5 083	11 689	1 579

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

25. **Passation des marchés.** Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches assumera la responsabilité générale des achats et de la signature des contrats. Le responsable des contrats/directeur financier du bureau de coordination du programme sera chargé de l'organisation de la passation des marchés, qui se fera conformément aux directives du FIDA et aux procédures du gouvernement, dans la mesure où ces dernières ont l'agrément du Fonds. Les procédures suivantes seront appliquées pour les biens et services relatifs à la composante appui organisationnel, juridique et institutionnel: les contrats d'un montant égal ou supérieur à 200 000 USD feront l'objet d'appels à la concurrence internationale; ceux qui sont compris entre 10 000 et 200 000 USD seront passés après appel d'offres local; ceux dont le montant ne dépasse pas 10 000 USD seront passés sur le marché local après soumission de trois offres au moins par des fournisseurs de bonne réputation. Les procédures d'achat sur le marché international seront appliquées pour les services d'un coût supérieur à 20 000 USD ayant trait au soutien à la composante développement des groupes d'entreprises paysannes, à la composante développement des liaisons de marché, et à l'assistance technique; les procédures d'achat sur le marché local seront utilisées pour les contrats d'assistance technique ne dépassant pas 20 000 USD.

26. **Décaissements.** Le prêt du FIDA sera décaissé sur sept ans. Le gouvernement ouvrira un compte spécial libellé en dollars des États-Unis auprès d'une banque commerciale agréée par le FIDA. À la demande du gouvernement, le Fonds déposera 750 000 USD sur ce compte spécial, qui sera réapprovisionné tous les trimestres sur présentation de la documentation appropriée au FIDA. Les fonds du gouvernement seront versés sur le compte actuel de l'unité de gestion financière du ministère, qui reçoit toutes les contributions du gouvernement aux projets gérés par le ministère.

27. **Comptabilité et vérification des comptes.** Un compte du programme libellé en kwacha zambiens sera ouvert pour recevoir les fonds provenant du compte spécial et la contribution du gouvernement. Il sera géré par le bureau de coordination du programme et utilisé pour ses engagements de dépenses, notamment les dépenses opérationnelles courantes et les contrats ne dépassant pas l'équivalent de 250 000 USD. La réconciliation annuelle du compte du programme et du compte spécial sera effectuée par le bureau de coordination et par l'unité de gestion financière au cours du troisième mois de l'année suivante, et sera une condition préalable au réapprovisionnement.

28. Les états financiers consolidés feront l'objet chaque année d'une vérification confiée à un commissaire aux comptes indépendant. Dans les six mois suivant la fin de l'année budgétaire, le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches présentera au FIDA le rapport du commissaire aux comptes.

F. Organisation et gestion

29. **Participation des parties prenantes.** Outre le gouvernement qui en sera responsable en dernier ressort, les parties prenantes du programme comprendront les petits exploitants, les associations et les groupements paysans, les commerçants de produits et d'intrants, les entreprises de commerce et de transport, les transformateurs, les sociétés de planteurs artisanaux, les entrepreneurs, les consultants et les fournisseurs de services, les organisations de recherche, les ONG nationales et internationales, les donateurs et les autres projets et programmes. La participation des bénéficiaires à la planification et à l'exécution sera essentielle pour garantir que les interventions prennent bien en compte les intérêts des paysans. On créera au titre du programme des groupes de travail de zone focale, comprenant des représentants des groupements paysans et des autres principales parties prenantes (hommes et femmes) qui s'emploieront à: a) travailler avec le bureau de coordination du programme pour choisir les principaux domaines d'intervention; b) mettre en évidence les difficultés,

les atouts et les priorités des paysans et des autres principales parties prenantes de la zone; c) étudier les possibilités de mener à bien les initiatives du programme; et d) préparer la stratégie concernant la zone focale et le programme d'activités. Par la suite, le groupe de travail jouera un rôle déterminant dans le suivi des résultats et de l'impact des activités du programme dans sa zone.

30. **Gestion et coordination.** Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches assumera la responsabilité générale du programme et garantira qu'il y a complémentarité entre le programme et les autres projets gérés par le ministère. Il approuvera les plans de travail et budgets annuels et veillera à ce qu'ils soient inscrits au budget global du gouvernement. Il supervisera le processus de passation des marchés et rendra compte de toutes les dépenses et de l'avancement des travaux par rapport aux plans, budgets et objectifs du programme. Le Ministère des collectivités locales et du logement s'assurera que les travaux routiers sont conformes aux politiques nationales et coordonnera avec l'office national des routes l'allocation des ressources destinées à l'entretien, une fois que l'engagement du programme aura pris fin. Les conseils de district prêteront leur concours en supervisant les travaux de réfection et en enregistrant les routes remises en état auprès du fonds pour le réseau routier aux fins de la maintenance. Le Ministère des finances et du développement économique sera chargé de superviser les aspects financiers et de faciliter l'apport de fonds du gouvernement au programme.

31. **Supervision du programme.** Un comité consultatif du programme (CCP) sera créé sous les auspices du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches. Il comprendra des représentants de ce ministère, ainsi que du Ministère des finances et du développement économique, du Ministère des collectivités locales et du logement, du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, de l'Office national des routes, des associations paysannes, des sociétés agro-industrielles, des banques commerciales, des ONG, des donateurs et de l'organisme d'exécution du projet financé par le NORAD. Le CCP facilitera la recherche d'un consensus sur les questions relatives aux politiques et à la législation, assurera la coordination aux échelons supérieurs avec les ministères et les parties prenantes concernées, examinera les plans, les budgets, les rapports de situation et les évaluations de l'impact, et formulera des recommandations sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du programme.

32. **Facilitation du programme.** La gestion courante incombera au bureau de coordination, qui comprendra un coordonnateur de programme, épaulé par un directeur financier/responsable des contrats, un responsable de la planification et du suivi et évaluation (S&E), deux facilitateurs confirmés, un administrateur, et un spécialiste des agro-industries recruté à l'échelle régionale pour les deux premières années du programme.

33. **Établissement des rapports, supervision et suivi et évaluation.** Le responsable de la planification et du S&E du bureau de coordination sera chargé de la définition et de la gestion du système de S&E du programme. Le système de suivi reposera sur un dispositif d'établissement de rapports trimestriels défini en fonction du cadre logique⁴, et sur les plans de travail et budgets annuels élaborés pour les diverses composantes. Le suivi incombera au premier chef aux fournisseurs de services exécutant les contrats dans les zones focales. Ces fournisseurs de services sous contrat et le personnel concerné du bureau de coordination présenteront des rapports trimestriels au responsable de S&E. Le bureau de coordination fera rapport au Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches, au CCP et au FIDA, au plus tard deux mois après la fin de chaque trimestre.

34. Le responsable de S&E, aidé par les facilitateurs, organisera une enquête de référence portant sur les indicateurs de l'impact du programme, dans le cadre de l'évaluation des besoins de chaque zone focale. Par ailleurs, il sera chargé d'organiser des études de cas relatives à l'impact d'une activité spécifique, d'évaluer l'incidence des réformes politiques sur les paysans et les autres parties prenantes

⁴ Voir l'appendice III.



du secteur privé, et de s'assurer que le programme continue à servir les intérêts des petits exploitants. Deux bilans seront conduits au premier et au deuxième tiers de la période d'exécution de sept ans, pour évaluer l'avancement des travaux par rapport aux objectifs fixés et les compétences professionnelles des fournisseurs de services. Ils permettront de mettre en évidence les principaux problèmes d'exécution et de recommander des solutions, notamment des modifications de la conception du programme, et des arrangements concernant la portée générale et l'exécution aux fins de la réalisation des objectifs.

G. Justification économique

35. **Production, commercialisation et prix.** Sur le plan économique et financier, le programme aura deux principaux effets: a) réduire les frais de transaction pour les interventions sur le marché; et b) accroître le volume des échanges pour les produits agricoles et les intrants et pour les biens de consommation. La réduction des frais de transaction se traduira par une hausse des prix payés aux petits producteurs et par une baisse des prix pour les consommateurs ruraux, ce qui assurera donc des recettes plus importantes au groupe cible. L'augmentation du volume des échanges, qu'il s'agisse de produits agricoles ou de biens de consommation et d'intrants, comportera des avantages économiques pour l'économie dans son ensemble. Le surcroît de volume des produits agricoles proviendra: a) des échanges de produits précédemment absorbés par la consommation familiale en raison des faibles prix du marché ou de l'absence d'acheteurs; et/ou b) de l'accroissement de la production dû aux nouveaux créneaux et à la plus grande disponibilité d'intrants.

36. **Avantages et bénéficiaires.** Sur une population totale estimée à quelque 300 000 ménages, le groupe cible du programme comptera environ 85 000 familles vivant dans les sept zones focales et dans les dix petites zones radiales des régions isolées. Un tiers d'entre eux environ, dont 20 000 à 25 000 ménages bénéficiant des activités concernant les groupes d'entreprises, devraient participer activement au programme et en tirer directement profit. Il est plus difficile de quantifier le nombre des ménages qui en tireront des avantages indirects, principalement grâce à la réduction des frais de transaction, au développement des liaisons de marché et à l'amélioration de l'accessibilité pendant toute l'année. On présume néanmoins que 60 à 80% des ménages seront concernés par la hausse des prix de vente, ou par la baisse des prix des biens de consommation et des intrants agricoles. On peut s'attendre à ce que les différentes composantes aient les effets suivants sur le groupe cible:

- La constitution de groupes et le renforcement des compétences en matière de gestion et d'entreprises se traduiront par les avantages suivants: a) la commercialisation en grandes quantités effectuée par les groupes permettra de réduire les frais de transaction pour les intrants comme pour les produits, et de mettre au point de nouvelles stratégies pour faire face aux fluctuations des prix d'une année sur l'autre; et b) grâce au renforcement des compétences, la production et la commercialisation seront mieux gérées, ce qui se traduira par un accroissement des revenus, mais aussi par une meilleure gestion des risques et par une amélioration de la sécurité alimentaire et de la capacité de négociation des groupes.
- La réfection des routes rurales améliorera l'accessibilité et donc l'efficacité des autres interventions du programme. Elle comportera de nombreux autres avantages: a) une réduction des frais de transport qui entraînera une hausse des cours pour les producteurs et une baisse des prix pour les consommateurs ruraux; b) une concurrence plus forte entre les commerçants qui favorisera une structure des prix plus compétitive pour les intrants et les produits; c) un meilleur accès aux services sociaux et économiques; et d) l'application de techniques à forte intensité de main-d'œuvre qui dégageront un revenu additionnel pour les ménages et injecteront des liquidités dans l'économie locale.



- Les interventions en faveur des paysans et des intermédiaires de marché auront pour effet: a) d'améliorer dans l'ensemble l'efficacité du système de commercialisation agricole; b) de trouver de nouveaux créneaux, ce qui stimulera l'accroissement et la diversification de la production; et c) de faciliter la commercialisation de volumes plus importants, ce qui permettra l'achat d'intrants moins chers en temps voulu, autre facteur important d'augmentation et de diversification de la production.

H. Risques

37. Cinq risques potentiels ont été mis en évidence:

- L'intervention inopportune de l'État sur les marchés de produits et d'intrants pourrait dissuader le secteur privé d'investir en faveur de l'agriculture paysanne et des marchés d'intrants. **Mesures palliatives:** le programme aidera à élaborer des politiques et une législation aptes à créer un contexte plus favorable en matière de marché.
- Étant donné qu'un plus grand nombre de donateurs s'engagent dans le secteur des liaisons de marché et que les moyens des ONG et des autres organisations de services sont limités en Zambie, les résultats du programme pourraient être inférieurs aux prévisions du fait du chevauchement des interventions des donateurs. **Mesures palliatives:** on s'est employé au cours de la préparation du programme à concevoir des points d'articulation et un modus vivendi avec les principaux donateurs intéressés par les nouveaux programmes portant sur les liaisons de marché et le développement des groupes. De fait, le programme a été conçu de manière à permettre une coordination efficace avec le programme Appui au renforcement des capacités des associations paysannes en Zambie financé par NORAD. Nombre des initiatives prévues n'étant pas incluses dans le programme de NORAD, ni dans le projet du Centre zambien de formation aux agro-industries, financé par l'USAID, il est tout à fait possible d'assurer la complémentarité et d'obtenir un effet de synergie.
- Rares sont les cultures nouvelles recensées à ce jour qui ont fait leurs preuves et qui pourraient remplacer celles actuellement pratiquées par les paysans; s'il n'était pas possible d'en trouver, l'efficacité des initiatives du programme serait limitée. **Mesures palliatives:** on peut améliorer les cultures actuelles, ainsi que les autres entreprises. Des cultures telles que la patate douce déjà pratiquées par les paysans pourraient être développées de manière à assurer des recettes d'exportation substantielles; par ailleurs, l'introduction de nouvelles cultures, telles que le guar, s'est récemment avérée prometteuse. L'appui du programme à la diversification de la production devrait permettre de mettre en évidence de nouvelles possibilités et de faciliter leur mise en oeuvre.
- Le fait que les banques et les autres institutions financières n'accordent pas de crédit rural constitue un obstacle pour les petits exploitants qui souhaitent investir dans une nouvelle entreprise ou qui doivent acheter des intrants. **Mesures palliatives:** des initiatives ont déjà été prises pour contourner ce problème, telles que des accords de troc et du crédit en nature. Le programme s'emploiera, avec les intermédiaires du marché, à mettre au point d'autres moyens pour assurer l'accès des paysans aux intrants; parallèlement, s'agissant des services financiers ruraux, il favorisera la concertation afin d'aider à créer un contexte plus favorable dans lequel les institutions financières commerciales pourraient exercer leur activité.



- Pour tout programme de construction routière, il existe un risque potentiel: une fois que les routes ont été remises en état, elles pourraient ne pas être entretenues faute de fonds suffisants. **Mesures palliatives:** premièrement, la politique actuelle consistant à accorder la priorité au financement de l'entretien des routes rurales primaires avant d'allouer des fonds pour la réfection contribuera à garantir que le Fonds national pour le réseau routier sera en mesure d'accorder des ressources pour l'entretien de routes dont le financement est approuvé par le programme. Deuxièmement, le programme prévoit des fonds pour l'entretien des routes remises en état au cours de sa mise en oeuvre. Troisièmement, les entrepreneurs locaux seront formés et équipés de manière à assurer un entretien à forte intensité de main-d'œuvre, ce qui renforcera la capacité nationale à cet égard.

I. Impact sur l'environnement

38. Le programme, dont les effets préjudiciables sur l'environnement seront minimes, a été classé dans la catégorie "B moins". On s'attachera en particulier à neutraliser les conséquences néfastes potentielles de la réfection des routes, et à réduire les risques associés à l'utilisation accrue des produits chimiques à usage agricole. Les besoins en matière d'atténuation des effets sur l'environnement seront pris en compte officiellement dans la planification, l'établissement du budget et la passation des contrats pour chaque année. Le bureau de coordination assumera la responsabilité de l'intégration des mesures d'atténuation des effets à la planification et aux processus de passation des contrats. Au sein de ce bureau, le responsable du S&E assurera à cette fin un suivi périodique.

J. Aspects novateurs

39. Le programme comporte quatre aspects novateurs. Premièrement, l'accent mis sur le développement de liaisons entre les petits producteurs et les marchés est dans une large mesure un nouveau domaine d'intervention pour le FIDA et pour le gouvernement. Ce choix atteste que le FIDA et le gouvernement estiment qu'il s'agit là du domaine d'intervention le plus important si l'on veut améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des paysans. Deuxièmement, alors qu'il n'est certainement pas nouveau de réunir des paysans en groupes et en associations, promouvoir des groupes d'entreprises paysannes selon des principes commerciaux rationnels est une initiative novatrice. Si elle est menée à bien, elle pourrait être un facteur décisif de transformation de l'agriculture zambienne, facilitant de nombreuses autres initiatives relatives au marché. Troisièmement, la sous-traitance d'éléments importants de l'exécution à des organisations ayant passé un contrat, pratique relativement nouvelle pour le FIDA, constituera une approche novatrice pour le gouvernement. Elle s'inspirera cependant des données d'expérience et des enseignements tirés des projets en cours, ce qui permettra au gouvernement de se concentrer sur ses fonctions essentielles et d'éviter de s'engager directement dans des activités qui sont mieux exécutées par le secteur privé. Quatrièmement, les investissements du programme en faveur de deux fonds ayant une certaine flexibilité constituent un moyen novateur, souple et solide de gérer toute une gamme d'activités diverses dans un environnement en évolution rapide, dans lequel il est nécessaire de tenir compte des initiatives des programmes financés par d'autres donateurs et des changements du marché.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

40. Un accord de prêt entre la République de Zambie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

41. La République de Zambie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

42. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

43. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Zambie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à onze millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (11 550 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 12 novembre 1999)

1. Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches (ou l'institution responsable du programme) ouvrira puis tiendra dans une banque commerciale agréée par le FIDA, ou dans une autre banque agréée par le Gouvernement de la République de Zambie (ci-après dénommé "le Gouvernement") et par le FIDA un compte du programme libellé en Kwacha (le "compte du programme"). Le bureau de coordination du programme sera pleinement autorisé à gérer le compte du programme, et le coordonnateur du programme, le responsable des contrats/directeur financier et l'administrateur du bureau de coordination du programme seront désignés comme les signataires autorisés dudit compte. La présence d'au moins deux des signataires autorisés susmentionnés sera nécessaire pour toute transaction relative au compte du programme.
2. Le Gouvernement procédera pour chaque année budgétaire à des allocations de ressources égales aux fonds de contrepartie prévus dans le plan de travail et budget annuel pour l'année pertinente du programme et mettra ces ressources à la disposition de l'institution responsable du programme en tant que de besoin.
3. Chaque sous-traitant (entité à laquelle l'institution responsable du programme a sous-traité l'exécution de certaines activités du programme) et le personnel du bureau de coordination du programme seront recrutés par l'institution responsable du programme. Celle-ci établira avec chacun des sous-traitants un contrat distinct (l'"accord avec le prestataire de services") qui sera soumis au FIDA pour examen préalable et approbation.
4. Dans les 180 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt, le Gouvernement présentera au FIDA pour examen et approbation le projet de manuel d'exécution du programme.
 5. a) Dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt, le Gouvernement nommera des vérificateurs indépendants qu'il aura choisis conformément aux procédures et aux critères convenus par lui et par le FIDA, pour vérifier les comptes du programme.
 - b) Le Gouvernement fera en sorte que le rapport d'audit du programme soit très détaillé, établi sur la base d'états financiers préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés et reflète fidèlement les opérations du programme et les progrès accomplis. Le rapport d'audit fera notamment référence aux états de dépenses tenus dans le cadre du programme, ainsi qu'au compte spécial et compte du programme.
6. a) Le bureau de coordination du programme mettra en place, dès que possible, mais au plus tard 180 jours après la date de prise d'effet de l'accord de prêt, puis exploitera un système approprié de gestion lui permettant de suivre en permanence le programme, sur la base d'indicateurs convenus par le Gouvernement et par le FIDA.
 - b) Le responsable de la planification et du S&E du bureau de coordination du programme sera chargé de définir et de gérer le système de suivi du programme qui sera organisé composante par composante et d'après une liste d'indicateurs. Les sous-traitants et le personnel pertinent du bureau de coordination du programme rendront compte tous les trimestres au responsable du S&E : i) des activités du programme entreprises le trimestre précédent (pour les rapports trimestriels réguliers) et globalement pendant l'année budgétaire précédente (pour les rapports annuels); ii) de toutes les opérations (dépôts et retraits) effectuées sur le compte spécial et le compte du programme au cours de la période couverte par

ANNEXE

le rapport; iii) des acquisitions matérielles effectuées; et iv) des résultats du suivi et de l'évaluation. Les sous-traitants présenteront leurs rapports trimestriels au bureau de coordination du programme au plus tard à la fin du mois suivant le trimestre concerné.

7. Le Gouvernement fera en sorte que le bureau de coordination du programme recruté et engagé au titre du Programme assure le personnel clé du programme contre les risques de maladie et d'accident en conformité avec des pratiques commerciales saines.

8. Les décaissements sur le compte du prêt peuvent être suspendus dès lors que le fait supplémentaire suivant se produit:

le manuel d'exécution du programme, ou toute disposition y relative, fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension d'application, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, et le FIDA a estimé que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur le programme.

9. Le décaissement de fonds au titre du fonds de promotion des groupes (pour des activités relevant de la composante appui au développement des groupes d'entreprises paysannes) et du fonds des liaisons de marché (pour des activités au titre de la composante développement des liaisons de marché) dans toute zone focale d'exécution du programme (la "zone focale") est subordonné aux conditions additionnelles suivantes:

- a) le groupe clé de la zone focale, dans lequel les femmes sont représentées à la satisfaction du FIDA, a été formé et est devenu opérationnel;
- b) le sous-traitant pour la zone focale, choisi à la satisfaction du FIDA, a dûment conclu un accord de prestation de services, donnant satisfaction au FIDA, avec l'institution responsable du programme.

10. La prise d'effet de l'accord de prêt est subordonnée aux conditions suivantes:

- a) le Comité consultatif du programme (CCP) a été dûment établi;
- b) le bureau de coordination du programme a été dûment établi et son personnel recruté à la satisfaction du FIDA, et engagé par l'institution responsable du programme;
- c) le PTBA pour la première année du programme a été établi, soumis au FIDA et approuvé par lui;
- d) le Gouvernement a dûment ouvert le compte du programme et le compte spécial;
- e) l'accord de prêt a été dûment signé et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées conformément aux procédures administratives et gouvernementales en la matière; et
- f) le Gouvernement a transmis au FIDA un avis juridique favorable émis par le Procureur général ou un autre conseiller juridique agréé par le Fonds, dont la forme et la teneur ont été jugées acceptables par le FIDA.